



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 MAI 2007

N° 2007-01

Nombre de Délégués

En exercice : 38
 Présents : 36
 Votants : 36
 Suffrages
 exprimés : 36
 Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

L'an deux mille sept, le onze Mai à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 03 Mai se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 15 Mars 2007
- Finances :
 - ❖ Décision modificative n° 1
 - ❖ Admission en non valeur
 - ❖ Confirmation de la subvention pour la médiathèque d'Evron (exercice 2006)
 - ❖ Demande de subvention U.P.R.A. Rouge des Prés
 - ❖ Tarifs FLORIS : nettoyage des berges du syndicat de l'Erve et de la Jouanne
 - ❖ Tarifs des photocopies (suite à changement de photocopieur)
 - ❖ Dossier D.D.R. (Dotation de Développement Rural)
- Commission n° 1bis – Aménagement du Territoire :
 - ❖ Voie de contournement CHATRES et EVRON : évolution du dossier
 - ❖ Zones de développement éolien : évolution du dossier
 - ❖ Compétence Tourisme et compétence Cinéma : évolution du dossier
 - ❖ Continuité liaison Gué de Selle / Evron : achat et vente de terrain
 - ❖ Réflexion à mener avec l'hôpital local d'Evron sur un projet de création d'une maison médicale
 - ❖ Vente d'une parcelle lotissement de la Chesnaie à Neau
- Commission n° 2 – Jardin Aquatique / Enfance Jeunesse :
 - ❖ Inauguration le 23 juin 2007
 - ❖ Convention d'utilisation par les lycées et collèges
 - ❖ Tarifs camps d'été
 - ❖ Transfert des cours du samedi matin au mercredi matin sur Evron
 - ❖ Dossier A.M.F. compétence scolaire à l'échelon intercommunal
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
 - ❖ Compte rendu de la commission du 06 mars 2007 (ADMR – Epicerie sociale – OTSI)

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 03 Mai 2007, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

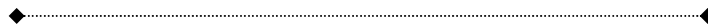
Mrs ROCTON Gérard – DROUARD (ASSE LE BERENGER) ;
Mr ROUILLARD – Mmes JARNO – BOUCHARD (déléguée suppléante remplaçant Mr LANGEVIN) (CHATRES LA FORET) ;
Mrs ROCTON André – LATASTE – VAYER – GEORGEL – ROGER – AVANNIER – RENARD – Mmes DUCHEMIN – MESLET (déléguée suppléante remplaçant Mme BOURGOIN) – FROISSARD – CHOISNET (déléguée suppléante remplaçant Mr CHARDRON) – Mlle LEROUX (déléguée suppléante remplaçant Mme FOMBERTASSE) (EVRON) ;
Mrs HOUSSET – HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;
Mrs PAILLEUX – BESSIN (MEZANGERS) ;
Mrs HEURTEBIZE – LEMONNIER – CLIMENT (NEAU) ;
Mrs BOISBOUVIER – MASSON – MAUDET (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
Mme LORY – Mrs DARDENNES – PLARD (délégué suppléant remplaçant Mme RENARD) – VAILLANT (délégué suppléant remplaçant Mr BÉGHIN) (STE GEMMES LE ROBERT) ;
Mrs ROCHE – BRUNET (délégué suppléant remplaçant Mr BLANCHARD) (ST GEORGES SUR ERVE) ;
Mrs BOURDIN J. P. – FOUCAULT – HAMOND (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme AVRANCHE (remplacée par Mr DROUARD) (*Assé le Bérenger*) ;
- ◆ Mr LANGEVIN (remplacé par Mme BOUCHARD) (*Châtres la Forêt*) ;
- ◆ Mme BOURGOIN (remplacée par Mme MESLET) (*Evron*) ;
- ◆ Mr CHARDRON (remplacé par Mme CHOISNET) (*Evron*) ;
- ◆ Mme FOMBERTASSE (remplacée par Mlle LEROUX) (*Evron*) ;
- ◆ Mme ROBERT (*Mézangers*) ;
- ◆ Mme RENARD (remplacée par Mr PLARD) (*Ste Gemmes le Robert*) ;
- ◆ Mr BEGHIN (remplacé par Mr VAILLANT) (*Ste Gemmes le Robert*) ;
- ◆ Mr BLANCHARD (remplacé par Mr BRUNET) (*St Georges sur Erve*) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (*Voutré*).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Monsieur Michel PAILLEUX de Mézangers**.



**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 15 Mars 2007**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 15 Mars 2007.

Le procès-verbal de la réunion du 15 Mars 2007 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

☞ Décision modificative n° 1

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER, présente le projet de décision modificative n° 1.

Budget principal

Fonctionnement

*** Dépenses**

- Transfert des crédits, frais d'études (voie de contournement et cinéma) à la section investissement (22 000 €).
- Ajustement crédits pour amortissements et titres annulés sur exercice antérieur (changement de débiteur).

*** Recettes**

- Complément au titre du fonds de compensation départemental de la taxe professionnelle provenant des grandes surfaces (4 800 €).

Investissement

- Inscription de crédits (100 000 €) pour le prolongement de la liaison Mézangers / Evron pour rejoindre le circuit des fours à chaux vers Châtres / St Christophe. (Achat de terrain et travaux) et inscription des ventes d'excédent de terrain de « Dinard » à Evron à deux riverains (9 500 €).
- Inscription de la subvention régionale – CRAPE – (12 605 €) pour les travaux réalisés dans le cadre du plan de gestion durable du site du Gué de Selle.
- Ecritures d'ordre d'intégration d'études pour numérisation cadastrale, liaison pédestre Evron / Mézangers.

Budgets annexes

Sans changement

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Budget Principal

Section fonctionnement

Article	Fonction	Libellé	Recettes	Dépenses
617	01	Frais d'études		- 22 000,00
68111	01	Dotation amortissement		600,00
68118 *	01	Dotation amortissement		3 800,00
673	01	Titres annulés sur 2006		500,00
023 *	01	Virement à l'investissement		96 495,00
74832	01	Fonds départemental taxe professionnelle	4 800,00	
Total Décision Modificative n° 1			4 800,00	79 395,00
Pour mémoire Budget Primitif			6 792 226,59	5 780 137,02
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			/	/
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			6 797 026,59	5 859 532,02

* (écriture d'ordre)

Section investissement

Opération	Article	Fonction	Libellé	Recettes	Dépenses
	2031	01	Frais d'études		22 000,00
	024	01	Vente excédents de terrain	9 500,00	
Liaison pédestre 2^{ème} tranche					
101	2111	01	Acquisition et travaux		100 000,00
102	1322	4	Subvention CRAPE	12 605,00	
	2031 *	01	Intégration frais d'études	58 028,54	
	205 *	01	Intégration frais d'études		51 386,74
	2128 *	01	Intégration frais d'études		5 441,80
	21318 *	01	Intégration frais d'études		1 200,00
	238 *	01	Intégration avance forfaitaire	9 000,00	
	21751 *	01	Intégration avance forfaitaire		9 000,00
	021 *	01	Virement de la section fonctionnement	96 495,00	
	2805*	01	Dotation amortissement	600,00	
	28188*	01	Dotation amortissement	2 800,00	
Total Décision Modificative n° 1			189 028,54	189 028,54	
Pour mémoire Budget Primitif			1 541 923,18	1 541 923,18	
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			/	/	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			1 734 351,72	1 730 951,72	

* (écriture d'ordre)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE l'exposé du Président,**
- ⇒ **ADOpte la décision modificative n° 1 détaillée ci-dessus.**

œ Admission en non valeur

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER présente la demande d'admission en non valeur adressée par le comptable du Trésor Public concernant une somme de 33,56 €.

Objet : centre de loisirs de Voutré des mois d'octobre et novembre 2006

Suite au procès-verbal de carence notifié par l'huissier après autorisation de poursuite par voie de saisie, le comptable du Trésor Public en raison de ce motif sollicite de l'assemblée l'allocation en non valeur de cette somme.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE l'exposé du Président,**
- ⇒ **DECIDE l'admission en non valeur du titre détaillé ci-dessus d'une valeur de 33,56 €,**
- ⇒ **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits.**

œ Confirmation de la subvention pour la médiathèque d'Evron (exercice 2006)

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER expose que conformément au décret n° 2007-450 du 25 mars et à son annexe I modifiant le code général des collectivités territoriales, il y a lieu de délibérer sur le montant définitif de la participation à verser à la ville d'Evron pour le fonctionnement 2006 de la Médiathèque.

Il rappelle que le principe et les modalités de cette participation ont été validés selon convention du 31 décembre 2002 (délibération de la CCPE du 15 novembre 2002 et de la commune d'Evron du 28 novembre 2002).

Le décompte présenté par la ville d'Evron chiffre la participation à 81 510,61 € (l'inscription budgétaire 2006 était de 81 500 €), soit une augmentation de 3 840,22 € par rapport à 2005.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ⇒ **APPROUVE l'exposé du Président,**
- ⇒ **DECIDE à l'unanimité de valider la participation à verser au titre de l'année 2006 à la ville d'Evron pour le fonctionnement de la médiathèque de 81 510,61 €,**
- ⇒ **AUTORISE le Président à mandater la somme correspondante,**
- ⇒ **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits (rattachement à l'exercice).**

œ Demande de subvention U.P.R.A. Rouge des Prés

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'Union pour la Promotion de la race « Rouge des Prés » souhaite organiser son concours national 2007 dans le cadre du Festival de la Viande d'Evron des 31 août, 1 et 2 septembre 2007.

Ce concours est redevenu itinérant et annuel depuis 2004. Il revient traditionnellement tous les deux ans en Mayenne. L'absence de CIMA a conduit l'U.P.R.A. Rouge des Prés vers le Festival de la Viande d'Evron.

L'U.P.R.A. sollicite à ce titre une aide financière de la CCPE.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que ce concours national réunira 200 à 250 animaux d'élevage,

CONSIDERANT que le secteur géographique d'Evron est une zone de référence pour l'élevage de la race « Rouge des Prés » avec des pratiques d'élevage traditionnelles et efficaces,

- ⇒ **DECIDE à l'unanimité de verser une subvention maximum de 2 500 € à titre exceptionnel à l'U.P.R.A. Rouge des Prés pour participer financièrement à l'organisation de ce concours national dans le cadre du prochain Festival de la Viande.**

☞ Tarifs pour le nettoyage des berges du syndicat de l'Erve et de la Jouanne

Les syndicats de bassin de l'Erve et de la Jouanne ont sollicité notre structure d'insertion « FLORIS » pour la réalisation de l'entretien des berges des rivières.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants, établis au mètre linéaire et selon la difficulté de l'entretien du lieu lié à l'encombrement des berges.

- difficulté 1 à 1,20 € = le mètre linéaire
- difficulté 2 à 1,50 € = le mètre linéaire
- difficulté 3 à 1,80 € = le mètre linéaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

⇒ VALIDE à l'unanimité les tarifs suivants :

- difficulté 1 à 1,20 € le mètre linéaire
- difficulté 2 à 1,50 € le mètre linéaire
- difficulté 3 à 1,80 € le mètre linéaire

⇒ PRECISE que les niveaux de difficultés seront établis sur le terrain en concertation avec le technicien des deux syndicats de bassin chargé du suivi des rivières, et le personnel encadrant de la structure d'insertion « FLORIS » gérée par la CCPE.

☞ Tarifs des photocopies (suite à changement de photocopieur)

Suite au changement de photocopieur (noir et blanc, et couleur), le Conseil Communautaire est invité à modifier à compter du 1^{er} juin 2007 le tarif des photocopies de la manière suivante :

Copie (noir et blanc) : 0,030 € net de taxe
Copie (couleur) : 0,100 € net de taxe

Ces tarifs se substituent aux tarifs votés lors de la délibération du 22 décembre 2006.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**⇒ APPROUVE l'exposé du Président,
⇒ DECIDE l'application des tarifs indiqués ci-dessus à compter du 1er juin 2007,**

- ⇒ **PRECISE** que cette facturation est réservée aux collectivités et associations dont le siège est à Espace Coëvrons et exceptionnellement pour les communes en cas d'urgence.

☞ Demande de subvention au titre de la D.D.R. (Dotation de Développement Rural) pour les travaux d'aménagement d'un local destiné à accueillir l'Epicerie Sociale.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que par circulaire en date du 20 avril 2007, les services de la Préfecture de la Mayenne rappellent les conditions d'éligibilité et d'attribution des subventions octroyées au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces conditions :

- ⇒ **CHARGE** à l'unanimité Monsieur le Président de solliciter une subvention au titre de la D.D.R. pour les travaux d'aménagement d'un local destiné à accueillir l'Epicerie Sociale.

COMMISSION N° 1BIS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Voie de contournement CHATRES et EVRON : évolution du dossier

Monsieur le Président présente le compte rendu de la réunion n° 2 du 29 mars 2007 au cours de laquelle le cabinet SO.DE.REF. a exposé la synthèse de l'état initial de la zone d'étude.

Les principales contraintes sont les suivantes :

1. l'habitat dispersé
2. le secteur d'extension urbaine affiché dans le PLU de Châtres la Forêt (non encore approuvé)
3. la proximité du captage AEP
4. l'existence d'une zone naturelle d'intérêt écologique
5. le parcours de plusieurs chemins de randonnée
6. l'activité agricole dominante : élevage (liaison terres – siège d'exploitation importante)
7. l'existence de deux servitudes : ligne EDF HT et gazoduc

Trois fuseaux (500 m de largeur chacun) de passage possible de contournement sud-ouest d'ÉVRON et déviation de CHATRES sont présentés.

Après débat, il apparaît nettement que le déplacement vers l'ouest du fuseau à retenir semble le plus approprié, pour les raisons suivantes :

- s'écarter de l'agglomération de CHATRES et intégrer dans la voie de contournement l'intersection de la D 557 vers ST CHRISTOPHE et la RD 20,
- ne pas pénaliser l'extension urbaine de CHATRES LA FORET vers l'ouest,
- ne pas ceinturer de trop près l'agglomération d'Evron,
- limiter au mieux l'atteinte de l'habitat dispersé.

Ces nouvelles données nécessitent une extension de la zone d'étude à confier au cabinet SO.DE.REF.

A l'issue de cet exposé, Monsieur BOURDIN précise que la réflexion sur ce projet est menée en association avec les services du Conseil Général. Celui-ci dans le cadre du classement de la RD 20 en route d'intérêt stratégique sera maître d'ouvrage des travaux de la voie de contournement à réaliser entre la route de CHATRES LA FORET et la route de STE GEMMES LE ROBERT.

Monsieur ROCTON Gérard indique l'intérêt d'engager les travaux de tronçon de cette voie de contournement entre la route de STE GEMMES LE ROBERT et la route d'ASSE LE BERENGER en même temps que le tronçon réalisé par le Conseil Général, dans le but d'obtenir des résultats de consultations d'entreprises plus favorables.

Monsieur ROUILLARD précise qu'il est important de connaître le plus rapidement possible l'emprise foncière du fuseau retenu sur la commune de CHATRES LA FORET pour finaliser le P.L.U. de sa commune.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

☞ Zones de développement éolien : évolution du dossier

Monsieur le Président dresse le compte rendu de la réunion organisée le 23 avril 2007 à St Georges sur Erve par le Conseil Général avec le concours du cabinet « Alternatives Technologies ».

Le cabinet « Alternatives Technologies » a présenté sa méthodologie et ses résultats.

3 critères essentiels sont retenus :

- le potentiel éolien,
- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques,
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Les résultats

Sur le territoire de la CCPE, 3 ZDE possibles sont proposées.

ZDE 3 : ST GEORGES SUR ERVE avec prolongement possible sur VIMARCÉ, ST MARTIN DE CONNÉE et ST PIERRE SUR ORTHE.

ZDE 4 : VOUTRÉ, site de la Kabylie avec extension possible sur la commune de ROUÉSSÉ VASSÉ sur laquelle l'implantation d'un parc éolien est prévue. Monsieur BENEZECH émet un avis circonstancié (protection visuelle du château de Foulletorte).

ZDE 4 bis : ASSÉ LE BERENGER, secteur de Crun (sous réserve)

Madame LORY précise que l'actuel projet d'implantation d'éoliennes de STE GEMMES LE ROBERT sera inclus dans cette Z.D.E.

Monsieur BOURDIN indique également que le Conseil Communautaire devra proposer la puissance minimale à autoriser, l'objectif étant de réserver une place éventuelle pour le « petit éolien ».

Une réunion publique sera faite prochainement pour présenter ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des éléments de ce dossier et de l'implantation géographique de ces propositions de zones de développement éolien, et après en avoir délibéré,

- ⇒ **DONNE un avis favorable au développement de l'énergie éolienne sur son territoire et à l'implantation des propositions de ces zones de développement éolien,**
- ⇒ **DONNE un avis favorable à l'extension sur la commune de ROU ESSÉ VASSÉ (Sarthe) de la zone de développement éolien située sur le site de la Carrière de la Kabylie à VOUTRÉ.**

☞ Compétence tourisme et compétence cinéma : évolution du dossier

Monsieur le Président dresse la situation sur les délibérations des communes nécessaires à l'intégration de ces nouvelles compétences dans les statuts de la CCPE

Sur la compétence Tourisme – 2 communes sur 10 n'ont pas encore délibéré ; les 8 autres ont répondu favorablement.

Sur la compétence Cinéma – 2 communes sur 10 n'ont pas encore délibéré ; les 8 autres ont répondu favorablement.

Pour ce qui concerne les nouvelles dispositions rappelées par la Préfecture et précisant que la délibération de la CCPE, et les délibérations des communes adhérentes doivent indiquer le coût des dépenses liées aux compétences transférées ainsi que les taux représentatifs de ce coût pour la CCPE et chacune des communes membres, nous avons sollicité une application souple de cette nouvelle disposition argumentée sur les points suivants :

- Période de transition par rapport à l'application de ce texte très nouveau,
- Le transfert de compétence ne génère pas de transfert de charges :
 - ❖ Tourisme : clarification juridique.
 - ❖ Cinéma : compétence nouvelle (La CCPE ne reprend pas l'exploitation de l'ancien cinéma).

Les services de la Préfecture ont répondu favorablement à notre sollicitation.

COMPÉTENCE CINÉMA

Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire de la réunion qui s'est déroulée le 26 avril sur le projet de construction d'un cinéma neuf, et regroupait les intervenants suivants :

Présents : Monsieur Gérard ROCTON – Président de la CCPE
Madame Chantal FROISSARD – Adjointe au maire d'Evron
Monsieur VUILLAUME – Conseiller en Economie de l'Audiovisuel
Monsieur GLEMAIN – Directeur d'Atmosphères 53
Monsieur Gérard MILCENT et Monsieur Bertrand ERNOULT – CCPE

Monsieur Pierre JAMET – Service culturel du SVET

* * * * *

Cette réunion s'est articulée sur les points essentiels suivants :

Missions confiées à Monsieur VUILLAUME

- Actualisation de l'étude cinématographique d'ÉVRON réalisée en 2001 pour le compte de la municipalité.
- Rédaction en partenariat avec la CCPE du cahier des charges pour lancer une délégation de service public pour l'exploitation future de ce cinéma.

L'identité de l'exploitant est absolument indispensable pour solliciter l'avis de la C.D.E.C. (Commission Départementale d'Equipement Commercial).

- Constitution du dossier C.D.E.C.

Le coût d'établissement de l'ensemble de ces dossiers est de 8 500 € HT.

- Autres dossiers à prévoir.
 - ❖ Etablissement du programme architectural pour permettre le lancement du jury de concours d'architectes.

Monsieur VUILLAUME doit nous faire part de ses propositions à ce sujet.

- ❖ Dossier de demande de subvention à établir près du C.N.C. (Centre National du Cinéma).

Coût du dossier : 3 000 €.

Aspect construction

Pas de possibilité de reprise du contrat de l'architecte de la commune d'Evron, choisi en 2003.

- ❖ Le dossier n'est pas le même.

Rappel du dossier de la Communauté de Communes du Pays d'Evron

- 1 salle de 200 places,
- 1 salle de 100 places,
- 1 salle de 80 places,
- 1 hall d'accueil avec billetterie,
- 1 bureau,
- 1 salle de projection,
- Sanitaires.
- Obligation de lancer une procédure de jury de concours (comme pour le jardin aquatique).
- Ensuite avant projet et dépôt de permis de construire.

L'ensemble de ces procédures peut être mené simultanément avec les procédures de délégation de service public et consultation de la C.D.E.C. pour perdre le moins de temps possible.

Aspects financiers

Ratio : 4 500 € HT par fauteuil soit pour 400 fauteuils = 1 800 000 € (+ aléas divers).
La prévision de la CCPE était de 2 500 000 €.

Cette prévision est à conserver, compte tenu des spécialités de ce projet.

- Coût de la démolition.
- Contexte de la proximité de la basilique.
- Contexte de l'évolution vers l'image numérique tout en étant peut être obligé de conserver le mode de projection classique (film 35 mn) ⇒ Double matériel de projection.

Par contre les places de parking semblent suffisantes.

Subvention

- Solliciter la Région – prochain CTU.
- Solliciter le CNC.
- Etat – Département.
- Fonds concours – ville d'Evron.

Exploitation du cinéma

- A confier par délégation de service public à une société privée ou une structure associative.
- Intégrer dans le cahier des charges un volet culturel indispensable, et un volet commercial.
- Etudier éventuellement d'autres solutions juridiques.

Calendrier de réalisation

Environ 30 mois jusqu'en 2010.

Madame DUCHEMIN fait part de son interrogation sur l'implantation future de ce cinéma qui n'a pas été, selon elle, clairement définie lors de la précédente réunion du Conseil Municipal d'EVRON.

Monsieur ROCTON André précise qu'effectivement la ville d'Evron n'a pas délibéré sur cet emplacement au centre ville sur le site de l'ancienne école Jean Monnet. Il se montre tout à fait favorable à cet emplacement, mais déclare que le Conseil Municipal en délibérera lorsque la compétence sera officiellement transférée.

Monsieur BESSIN déclare que selon lui, l'implantation du cinéma au centre ville est incontournable, et que l'attractivité du cinéma générera un regain d'activité pour le centre ville d'Evron et ses commerces.

Au final, l'ensemble du Conseil Communautaire est d'accord pour cet emplacement. Il reste à le confirmer par les décisions administratives indispensables.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

⇒ **AUTORISE le Président à poursuivre l'élaboration de ce projet selon les points évoqués dans ce compte rendu.**

☞ Continuité liaison Gué de Selle / Evron : achat de terrain

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est possible d'envisager la création d'une nouvelle liaison pédestre, cycliste et équestre.

Cette liaison consiste à relier la RD 7 (route de Mézangers) à la RD 32 (route de Neau) et permettre ensuite de rejoindre les sentiers de randonnées de CHATRES, ST CHRISTOPHE, LIVET ⇒ STE SUZANNE.

Elle nécessiterait l'achat des parcelles appartenant à Madame Eliane ROULAND, et cadastrées comme suit :

Commune d'ÉVRON

- J 151 ⇒ 3 ha 85 a 16 ca
- J 152 ⇒ 0 ha 51 a 56 ca
- J 153 ⇒ 2 ha 28 a 44 ca
- J 154 ⇒ 1 ha 01 a 40 ca
7 ha 66 a 56 ca

L'ensemble a pu être négocié pour 30 000 €, soit 0391 € le m².

Les frais d'actes notariés sont à la charge de la CCPE ainsi que la mise en place de la clôture.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des éléments de ce projet, et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt de cette nouvelle liaison pour étoffer les possibilités de randonnées du Territoire permettre aux circuits de randonnée de contourner l'agglomération d'Evron,

⇒ **DECIDE à l'unanimité de faire l'acquisition des parcelles suivantes :**

Commune d'ÉVRON

- J 151 ⇒ 3 ha 85 a 16 ca
- J 152 ⇒ 0 ha 51 a 56 ca
- J 153 ⇒ 2 ha 28 a 44 ca
- J 154 ⇒ 1 ha 01 a 40 ca
7 ha 66 a 56 ca

⇒ **FIXE le prix d'achat à 30 000 € pour les 7 ha 66 a 56 ca.**

- ⇒ **CHARGE Maître PAILLER, notaire à Evron de la rédaction de l'acte notarié correspondant,**
- ⇒ **PRECISE que les frais liés à la rédaction de cet acte seront pris en charge par la CCPE,**
- ⇒ **AUTORISE le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cet acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.**

☞ Vente de terrains

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de la liaison piétonne, cycliste et équestre ÉVRON ⇔ Site du Gué de Selle à MEZANGERS.

La CCPE a fait l'acquisition en 2006 de la parcelle cadastrée commune d'ÉVRON C 96 près de Monsieur Denis ROULAND pour une superficie de 2 ha 74 a 75 ca.

Cette parcelle est désormais traversée par la liaison piétonne, cycliste et équestre, et Monsieur le Président propose de vendre les terrains qui subsistent de part et d'autres à des propriétaires riverains intéressés.

Le prix de vente est proposé au même prix que le prix d'achat, soit 0,381 € le m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que la CCPE n'a plus d'intérêt dans la propriété de ces terrains,

Le service des domaines ayant été consulté le 19 avril 2007,

- ⇒ **DECIDE à l'unanimité de vendre au tarif de 0,381 € le m² :**
 - le terrain issu de la parcelle cadastrée commune d'ÉVRON C 96 et situé à l'est de la liaison piétonne, cycliste et équestre à Monsieur et Madame LESOURD pour une superficie de 7 212 m².
 - le terrain issu de la parcelle cadastrée commune d'ÉVRON C 96 et situé à l'ouest de la liaison piétonne, cycliste et équestre à Monsieur et Madame MANARANCHE pour une superficie de 17 036 m², sous réserve que ces derniers fassent l'acquisition prochaine du lieu-dit « Dinard » qui borde cette parcelle.
- ⇒ **CHARGE Maître PAILLER, notaire à Evron, de la rédaction des actes notariés correspondants, étant précisé que les frais liés à la rédaction**

de ces actes seront pris en charge par les acquéreurs.

⇒ **AUTORISE le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer ces actes notariés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces 2 ventes de terrain.**

Chemins de randonnée

Le projet de jonction de sentier équestre situé à l'intersection de la RD 20 et la RD 9 (vers Montsûrs) sera étudié prochainement par le Comité Départemental du Tourisme.

Pour ce qui concerne le chemin des Montils (en limite des communes de Livet et St Léger), la largeur demeurant publique sur le côté de la commune de ST LEGER est suffisante pour le passage d'un randonneur pédestre, équestre ou V.T.T. Le Conseil Général ne fera pas d'acquisitions foncières pour élargir ce chemin, et se bornera à la rendre praticable pour la randonnée (comblement des ornières et trous).

☞ Réflexion à mener avec l'hôpital local d'Evron sur un projet de création d'une maison médicale

Monsieur le Vice-Président Jean-Pierre BOURDIN informe les membres du Conseil Communautaire qu'actuellement 8 médecins exercent sur le territoire de la CCPE, dont un certain nombre sont proches de l'âge de la retraite.

Les risques à terme de carence en matière de couverture médicale sont vraisemblables, avec des conséquences préjudiciables à l'avenir de l'hôpital local d'Evron.

En accord avec le Directeur de l'hôpital, une réflexion menée conjointement avec la CCPE est proposée pour examiner les solutions à envisager sur ce dossier et éventuellement prévoir la création d'une maison médicale. Une réunion est prévue le 16 mai.

Pour répondre à une question de Madame MESLET, cette réflexion n'en est qu'à ses prémices, et dans l'immédiat les médecins ne sont pas invités.

Monsieur LATASTE s'étonne que le sujet n'ait pas été évoqué en Conseil d'Administration de l'Hôpital.

Messieurs ROCTON, BOURDIN et BOISBOUVIER confirment que la démarche émane de Monsieur le Directeur de l'Hôpital.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'anticiper dès maintenant pour traiter de cette problématique de la démographie des professionnels de santé sur notre territoire,

- ⇒ **CHARGE à l'unanimité le Président d'examiner les solutions à envisager, en partenariat avec l'hôpital local d'Evron, pour endiguer ce processus à venir de diminution du nombre des professionnels de santé.**

☞ Vente d'une parcelle du lotissement de la Chesnaie à Neau

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la parcelle cadastrée C 917 faisait partie des lots destinés à la construction du lotissement de la Chesnaie.

Compte tenu de sa topographie et de son sous-sol rocheux il a été décidé de l'affecter à usage de terrain d'agrément. La rétrocession de ce terrain à la commune de Neau n'ayant pas été réalisée, le bien apparaît dans les propriétés de la CCPE.

Le voisin de cette parcelle, Monsieur FOUCAULT Joël s'est porté acquéreur de l'intégralité du lot d'une superficie de 511 m² au prix de 1,50 m².

Le service des domaines consulté sur cette transaction a, par courrier du 27 mars dernier, fait savoir que ce prix n'appelle pas d'observation particulière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ⇒ **DECIDE à l'unanimité de vendre cette parcelle au tarif de 1,50 € le m², soit 511 m² x 1,50 € = 766,50 € net de taxes, à Monsieur et Madame Joël FOUCAULT domicilié à Neau.**
- ⇒ **CHARGE Maître PAILLER, notaire à Evron, d'établir l'acte notarié correspondant, étant précisé que les frais de rédaction de cet acte sont à la charge de l'acquéreur.**
- ⇒ **AUTORISE le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cet acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.**

COMMISSION N° 2 – JARDIN AQUATIQUE / ENFANCE JEUNESSE

JARDIN AQUATIQUE

☞ Inauguration le 23 juin 2007

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des modalités de l'inauguration du Jardin Aquatique qui se déroulera le 23 juin 2007, en présence de :

Madame Fabienne BUCCIO, Préfète

Monsieur ARTHUIS, Président du Conseil Général

Un représentant du Conseil Régional en remplacement de Monsieur AUXIETTE

Monsieur le Député de la circonscription

Les Présidents des Communautés de Communes de BAIS, MONTSURS et ERVE et CHARNIE

L'organisation de la journée est prévue de la manière suivante :

- 12 H 30 : Déjeuner à ST GEORGES SUR ERVE sous le chapiteau, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du rassemblement des St Georges de France, avec les officiels et membres élus de la CCPE.
- 14 h 30 : Inauguration du Jardin Aquatique.
- Discours.

Invitations :

- Les organismes financeurs.
- Le Président du SVET.
- Le Conseil Communautaire (Titulaires)
- Les architectes et entreprises qui ont travaillé sur cette réalisation.

- Le personnel de la CCPE.
- Directeur des services des Communautés de Communes du SVET et du SVET.

Le Conseil Communautaire valide ces dispositions.

☞ Convention d'utilisation des équipements sportifs par le lycée « Raoul Vadepied » et les collèges « Paul Langevin » et « Sacré Cœur »

Suite à la réouverture du Jardin Aquatique, Monsieur le Vice-Président Jean-Pierre BOURDIN propose aux membres du Conseil Communautaire de remettre en application les conventions précisant notamment les modalités de perception de la redevance pour l'utilisation par les collèges et les lycées du Jardin Aquatique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que les conditions sont désormais remplies pour percevoir la redevance versée par le Département de la Mayenne pour l'utilisation du Jardin Aquatique par les collèges, et par la Région Pays de la Loire pour les lycées.

⇒ APPROUVE les termes de la convention à passer,

- Avec le Conseil Général de la Mayenne et le collège « Paul Langevin » à Evron,
- Avec le Conseil Général de la Mayenne et le collège « Sacré Cœur » à Evron,
- Avec la Région des Pays de la Loire et le lycée « Raoul Vadepied » à Evron.

⇒ AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces conventions.

Enfance jeunesse

☞ Tarifs camps d'été

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'organisation des camps pour cet été,

⇒ FIXE les tarifs suivants :

CLSH de VOUTRÉ

Du 04 au 06 juillet ⇒ camp 6 – 7 ans : Gué de Selle.

12 enfants + 2 animateurs + 1 directeur.

Tarif : 50 € par enfant.

CLSH de VOUTRÉ

Du 09 au 13 juillet ⇒ camp 9 – 14 ans : Sud Mayenne.

12 enfants + 2 animateurs + 1 directeur.

Tarif : **100 € par enfant.**

CLSH de VOUTRÉ

Du 23 au 27 juillet ⇨ camp 7 – 9 ans : Ambrières les Vallées

24 enfants + 2 animateurs + 1 directeur

Tarif : **100 € par enfant.**

CLSH de MEZANGERS (6 – 12 ans) et ST CHRISTOPHE DU LUAT (7 – 12 ans)

Du 16 au 20 juillet ⇨ camp à Ambrières les Vallées

24 enfants + 3 animateurs + 1 directeur

Tarif : **100 € par enfant.**

CLSH de ST CHRISTOPHE DU LUAT

Du 09 au 10 juillet ⇨ camp 3 – 6 ans : Gué de Selle

12 enfants + 2 animateurs + 1 directeur

Tarif : **40 € par enfant.**

☞ Transfert des cours du samedi matin au mercredi matin sur Evron

Monsieur le Président explique succinctement la position prise par les membres de la Commission Permanente sur ce dossier et la réunion faite avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour en discuter (réunion du 10 mai 2007).

L'argumentation des membres de la Commission Permanente repose sur 4 points essentiels :

- L'absence de concertation avec les autres communes sur cette décision, qui génère des incidences pour toutes les communes et va complètement à l'encontre des missions et habitudes de travail communautaire que nous nous sommes fixé, notamment dans le domaine de la compétence « enfance jeunesse » exercée par la CCPE.
- Les répercussions négatives de cette décision pour toutes les activités péri scolaires (fréquentation de l'école de musique, des centres de loisirs, le problème de la prise en charge des enfants les mercredis midis, etc...).
- La possibilité vraisemblable de substituer un autre type de transport à celui du Conseil Général pour les élèves fréquentant les établissements scolaires le mercredi matin.
- Les risques de générer une tendance à favoriser la scolarisation des enfants des communes rurales vers la ville centre.

L'ensemble de ces arguments plaident pour demander à la ville d'Evron de différer d'un an l'application de cette décision, et permettre à toutes les communes de réfléchir et prévoir les modalités d'une nouvelle organisation à mettre en place pour s'adapter à cette nouvelle situation.

Monsieur André ROCTON, en sa qualité de maire d'Evron répond à ces critiques en argumentant la position du Conseil Municipal de la manière suivante :

- Cette décision fait suite à une décision du Conseil Général de supprimer le transport scolaire le samedi.
- La compétence scolaire est exercée par la commune, et elle seule (confirmé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie). Le Conseil Municipal d'Evron est souverain pour prendre ce genre de décision et n'a pas à demander d'autorisation à la Communauté de Communes.
- Cette décision a été prise après consultation des parents de l'école Jean Monnet qui ont rempli un questionnaire et se sont manifestés à 78 % pour le transfert des cours du samedi matin au mercredi matin.
- Cette décision a été prise après une réunion à laquelle les représentants des structures péri scolaires ont été invités.
- Pour ce qui concerne l'aménagement du temps de l'enfant sur la semaine, Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a pas d'objections à formuler sur l'institution des cours le samedi matin.
- Cette décision concerne toutes les écoles, publiques et privées.

Monsieur André ROCTON déclare refuser catégoriquement l'idée de report d'un an de cette décision, et déclare qu'il faut dès maintenant travailler pour s'adapter à ces nouvelles conditions.

Monsieur BOURDIN répond à Monsieur André ROCTON, en réfutant l'affirmation selon laquelle le Conseil Général a annulé le transport scolaire du samedi et déclare que le Conseil Général a décidé de ne plus financer que 5 jours de transport scolaire hebdomadaire au lieu de 6 précédemment.

Monsieur BOURDIN ne conteste pas la proportion du nombre de parents favorables à cette mesure et l'exercice de la compétence scolaire à l'échelon communal, mais s'interroge sur la fiabilité de cette enquête qui a été menée à l'école primaire Jean Monnet dans laquelle 1 ou 2 élèves sont concernés par le transport du samedi, alors qu'elle n'a pas été faite à l'école privée beaucoup plus concernée (par près de 20 élèves).

Mais il fait part ensuite de son désappointement quant à la méthode utilisée où cette décision à été prise sans aucune concertation avec les autres communes de la CCPE alors que l'esprit intercommunal existe depuis plus de 40 ans.

Il rappelle également :

- L'exercice de la compétence « enfance jeunesse » à l'échelon intercommunal, et les résultats probants obtenus depuis son institution.
- Le fait que le transport des élèves du mercredi ne concerne qu'un nombre d'enfants très limité, et qu'en fait il aurait été certainement plus judicieux de chercher des solutions pour ces quelques enfants, plutôt que de prendre une décision unilatérale qui pour solutionner ce problème, modifie en profondeur le fonctionnement de toute l'institution scolaire des écoles maternelles et primaires.

Monsieur ROCTON Gérard rappelle également une décision du Conseil Communautaire de mai 2002 sur le même sujet indiquant qu'il était indispensable qu'une décision de ce type soit prise de manière uniforme sur l'ensemble du territoire, et à ce titre il sollicite une nouvelle fois un report d'un an pour l'application de cette décision.

Monsieur BOISBOUVIER précise que le transport des enfants le samedi matin peut être assuré par les parents, et l'utilisation du « petit pégase » peut certainement être envisagée.

Madame DUCHEMIN déclare n'avoir pas eu l'information suffisante sur ce dossier au sein du Conseil Municipal.

Monsieur LATASTE suggère que la tendance exprimée par les parents (80 %) soit respectée, et rappelle à Monsieur BOURDIN qu'il a effectivement déclaré que cette tendance avait une confirmation à l'échelon national.

Monsieur PAILLEUX regrette que dans ce dossier, l'aménagement du temps de l'enfant ne soit pas réellement pris en compte, et demande ensuite aux conseillers municipaux d'Evron de faire part de leur avis.

Monsieur André ROCTON réplique que la décision a été prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 avril à une large majorité de voix, et qu'il n'a pas l'intention de revenir sur cette décision.

Monsieur BOISBOUVIER regrette de manière très claire ce manque de concertation. Il ne conteste pas la légalité de la décision d'Evron, mais déclare que même si elle était restée la même, elle aurait une dimension plus pertinente si elle avait pu être normalement débattue entre les élus de la CCPE.

Madame CHOISNET pose la question à l'ensemble des communes de solliciter leur conseil d'école pour en débattre et harmoniser les positions.

Monsieur ROCTON Gérard répond que les délais sont maintenant trop courts.

Après cet échange de points de vue où Monsieur ROCTON André déclare qu'il ne remettra pas ce dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal, et où la plupart des maires regrettent le manque de concertation qui a précédé cette décision, **les élus des communes rurales, dans leur majorité demandent à la mairie d'Evron de reporter d'un an l'application de cette décision.**

COMMISSION N° 3 – SERVICES A LA PERSONNE

☞ Compte rendu de la commission du 06 mars 2007 (ADMR – Epicerie sociale – OTSI)

Monsieur René HEURTEBIZE, Vice-Président de la CCPE chargé de cette commission en fait un compte rendu en relatant les points essentiels.

SECOURS ALIMENTAIRE ET EPICERIE SOCIALE

Secours Alimentaire

- 138 familles différentes ont bénéficié des attributions du Secours Alimentaire au cours de l'année 2006 selon des durées plus ou moins longues suivant les cas.
- Les 138 familles représentent 220 adultes et 136 enfants. 115 de ces familles habitent ÉVRON et 23 les autres communes de la CCPE.
- 1 760 distributions ont été effectuées en 2006 pour les 138 familles inscrites, soit une durée d'inscription moyenne d'environ 13 semaines.

Monsieur ZEMO fait part d'une augmentation régulière du nombre de personnes admises au Secours Alimentaire.

Epicerie Sociale

Elle se substituera en septembre prochain au secours alimentaire.

Les travaux d'aménagement de l'atelier de la pépinière destiné à accueillir cette épicerie sociale vont démarrer prochainement.

Monsieur ZEMO précise que l'Association fait des démarches actuellement en vue des acquisitions de matériel (vitrines réfrigérées). Des démarches sont également faites près de la

Caisse d'Epargne pour obtenir des subventions sur le matériel à acquérir pour l'aménagement intérieur.

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Service aide et garde à domicile

- 51 507 heures d'intervention, soit plus de 6 % par rapport à 2005.
- 2 750 heures pour le portage des repas, + 14 % par rapport à 2005.
- 1 219 heures de technicienne d'intervention sociale et familiale.
- 3 493 heures de secrétariat.

58 969 heures au total

équivalent à 48 intervenants et 36 équivalents temps plein.

Il est également souligné que les mouvements de personnel au niveau du secrétariat qui ont nécessité environ 2 postes à temps complet, alors que la participation de la CCPE est calculée sur 1,65 poste.

Le complément de financement nécessaire a été assuré par le budget fédéral.

Madame LATASTE juge également les relations avec la CCPE tout à fait satisfaisantes.

Portage des repas

- Nouvelle camionnette permet un fonctionnement dans de bonnes conditions de confort et sécurité.
- Evolution du nombre de repas servis :

2001.....	7 081 repas distribués
2002.....	13 187 repas distribués
2003.....	15 626 repas (abandon de la distribution sur Erve et Charnie en septembre 2003)
2004.....	15 545 repas distribués
2005.....	17 981 repas distribués (soit + 15 % d'augmentation par rapport à 2004)
2006.....	20 845 repas distribués (soit + 16 % d'augmentation par rapport à 2005)

- Personnel

4 aides à domicile assurent le portage des repas (pour 1,6 équivalent temps plein).

- Le Public

Le public est toujours celui des personnes âgées, et en difficulté pour assurer dans de bonnes conditions la préparation de leurs repas ; il est rappelé qu'aucun engagement ne leur est demandé dans la durée et que d'ailleurs très souvent les livraisons ont lieu en retour ou entre deux période d'hospitalisation.

Téléalarmes

- 35 appareils installés sur le territoire de la CCPE.

OFFICE DE TOURISME ET SYNDICAT D'INITIATIVE

Monsieur BARRÉ, Président de l'O.T.S.I. se montre favorable à l'évolution actuelle de l'exercice de la compétence "Tourisme" telle qu'elle est proposée par le S.V.E.T.

- Création d'un office de tourisme de pôle à l'échelle territoriale du S.V.E.T.
Un E.P.I.C. (Etablissement Public Industriel et Commercial) conduira la politique touristique.
Cet E.P.I.C. rassemblera 10 élus du S.V.E.T., 5 Présidents de syndicats d'Initiative et 4 prestataires de services.
- Les 5 O.T.S.I. actuels du S.V.E.T. redeviendront des syndicats d'initiative.

La procédure administrative de transfert des compétences est actuellement en cours de discussion dans les communes.

Par ailleurs, Monsieur BARRÉ déclare que l'O.T.S.I. continuera en 2007 ses activités traditionnelles :

- randonnées pédestres,
- circuit des crèches,
- sacs d'accueil et valisettes.

Il suggère également que soit développée l'offre de visite de la Basilique. Cet édifice possède un potentiel touristique en matière de patrimoine actuellement sous exploité.

Enfin, compte tenu des remplacements successifs sur le poste d'accueil à l'Office de Tourisme, les statistiques de fréquentation n'ont pas été tenues avec la rigueur souhaitée, et il n'est pas possible de communiquer ces chiffres pour 2006.

Monsieur MASSON demande qu'à l'issue de ce transfert de compétences, la dénomination « Office de Tourisme » continue d'exister, notamment à destination de la clientèle étrangère pour qui cette dénomination doit rester compréhensible.

Les Elus prennent acte de ces informations.

La séance a été levée à 22 H 25.

Le Secrétaire de séance,

Michel PAILLEUX

Le Président,

Gérard ROCTON